

A.D.M. ALFA DISTRIBUTION MATÉRIAUX
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : Rue Georges Dupré – 42140 CHAZELLES-SUR-LYON
393 464 235 RCS SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 30 MARS 2026**

LES SOUSSIGNEES :

[...]

Seules associées (ci-après les « **Associés** ») de la société **A.D.M. ALFA DISTRIBUTION MATÉRIAUX** (ci-après désignée la « **Société** »),

[...]

Ont pris les décisions suivantes :

- Démission du Président et nomination d'un nouveau Président en remplacement ;
- [...] ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

(Démission du Président et nomination d'un nouveau Président en remplacement)

Les Associés, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de la lettre de démission adressée à la Société, par Monsieur DOMINIQUE BERNE, de ses fonctions de Président de la Société,

- **Prennent acte** de la démission de ce dernier de ses fonctions de Président à effet de ce jour ;
- **Décident** de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

HOLDING MARCOUX FINANCIERE

Société à responsabilité limitée au capital social de 150.000 €
Dont le siège social se situe Le Crouzet - 880 Chemin de Laprat - 43140 SAINT-DIDIER-EN VELAY
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LE PUY-EN-VELAY sous le
n°798 005 286

Représentée par Monsieur Christophe MARCOUX, en sa qualité de Gérant

qui déclare, au nom et pour le compte de la société **HOLDING MARCOUX FINANCIERE**, accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité lui interdisant d'exercer lesdites fonctions.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts aux organes sociaux de la Société.

Sa rémunération sera fixée par une décision ultérieure des Associés.

[...]

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités)

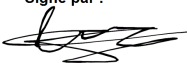
Les Associés, à l'unanimité, décident de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

* * *

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des Associés, est signé sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et signé électroniquement au moyen d'un processus d'identification fiable mis en œuvre par DocuSign®, garantissant la connexion des signataires conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

Il sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire certifié conforme en original par le Président sera conservé dans les archives sociales.

Extrait certifié conforme
La société HOLDING MARCOUX
FINANCIERE, représentée par M.
Christophe MARCOUX
Président

Signé par :

9AB3262096954F5...